

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

Date de convocation : 06/12/2013, d'affichage : 06/12/2013.

Conseillers en exercice : 15, présents : 09, votants : 10,

L'an deux mil treize, le 16 décembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **SOUPLY** Patrick, **CHASSELON** Jean-Claude, **FELIX** Jean-François, **POTIER** Bruno, **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, **FRENOIS** Christophe, **VAILLANT** Jean-Pierre, **DUPUIS** Jacques, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **BOURY** Chantal,,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **FORMAN** Philippe, **MARCHAND** Jean-Claude, **LETUPPE** Frédéric, **HULOT** Philippe.

Avaient donné pouvoir : Mme **BOURY** Chantal à M. **SOUPLY** Patrick,

M. **VAILLANT** Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT (FISAC) ATTRIBUTION D'AIDES A L'INVESTISSEMENT AUX COMMERCANTS, ARTISANS, PARTICIPANTS A L'OPERATION :

- Vu le règlement portant Aides à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité des personnes approuvé par délibération du 19 octobre 2011,

- Vu l'instruction technique et financière réalisée par le comité d'attribution du FISAC, lors de sa dernière séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'attribution des aides à l'investissement aux commerces et artisans s'engageant dans un programme de travaux de sécurisation, de modernisation des vitrines ou outils de travail et d'accessibilité comme suit :

Attributaire	Sarl ATMOSP'HAIR 2, rue de Paris 80400 Muille-Villette	Sarl ATMOP'HAIR 2, rue de Paris 80 Muille-Villette	
Opération	Dossier modernisation outil de travail	Accessibilité	Plan de financement total :
Montant HT des travaux éligibles	14 569,33 €	550,00 €	15 119,33 €
Taux de subvention retenu	30%	40%	
Subvention	2 185,40 €	110,00 €	2 295,40 €

FISAC mobilisée	(15%)	(20%)	
Subvention CCPH mobilisée	1 092,70 € (7,5%)	55,00 € (10%)	1 147,70 €
Subvention communale mobilisée	1 092,70 € (7,5%)	55,00 € (10%)	1 147,70 €
Total des subventions	4 370, 80 €	220,00 €	4 590,80 €
Apport du bénéficiaire	10 198,53 €	330,00 €	10 528,53 €

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

INDEMNITE DE FIN D'ANNEE AU PROFIT DES AGENTS EN CAE et CUI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer à chaque agent en CAE ou CUI une indemnité exceptionnelle annuelle de 200 euros (deux cents euros) pour l'année 2013.

Le versement de cette indemnité sera effectué en fin d'année au prorata du temps de présence effectif, arrêté en douzième, à chacun des agents de la commune.

Monsieur CHASSELON fait observer que cette délibération ainsi que les suivantes à l'ordre du jour concernant les tarifs scolaires n'ont pas été soumises à la commission des finances.

REVISION DES TARIFS DU RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présent, décide d'augmenter les tarifs du ramassage scolaire de 2% à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014 inclus.

Les tarifs du ramassage scolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 seront donc les suivants :

1^{er} enfant : 43,28 euros par trimestre,
2^{ème} enfant : 32,35 euros par trimestre,
3^{ème} enfant : 23,83 euros par trimestre,
4^{ème} enfant : ramassage gratuit.

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la garderie scolaire à 15,19 euros par mois et par enfant à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014 inclus (soit une augmentation de 2% par rapport aux précédents tarifs).

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter de 2% les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 30 juin 2014.

Les tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 seront donc les suivants :

3,29 euros pour 1^{er} enfant,
3,09 euros à partir du second enfant.

PROJET CLASSE D'EAU 2013-2014 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet « classe d'eau 2013-2014 » concernant l'école primaire de Muille-Villette.

Le budget prévisionnel de ce projet, subventionné par divers organismes, est évalué à 6150,60 €.

Il est demandé à la commune de Muille-Villette de participer à ce projet en allouant aux écoles une subvention de 725 euros.

Le Conseil Municipal, après présentation de ce dossier et de son plan de financement, et après discussion,

A l'unanimité des membres présents, décide de subventionner ce projet pour un montant de 725 euros .

DOSSIER CONTRAT EMPLOI AVENIR :

Monsieur le Maire fait savoir qu'au vu de l'effectif de la classe de Mme BARA qui s'élève actuellement à 31 élèves, il y a lieu de prévoir l'embauche d'une aide supplémentaire pour s'occuper des enfants dans cette classe.

Monsieur le Maire fait savoir que cet embauche pourrait se faire par l'intermédiaire d'un emploi d'avenir.

Il donne à cet effet les conditions de la mise en place de cet emploi :

- jeune de 16 à 25 ans,

- sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.

Le coût mensuel à la charge de la commune pour un emploi à temps plein s'élève à 356 €.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, et après discussion, demande s'il ne serait déjà pas envisageable de nommer le personnel communal en place à temps complet pour cette aide supplémentaire, sachant par exemple que Mlle MICHEE Sandra occupe un emploi sur 27 heures hebdomadaires et combien coûterait ce passage à temps complet.

VIREMENTS DE CREDITS :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide une augmentation de crédits au titre de l'année 2013 en section d'investissement, en dépenses, à l'article 2151 (VOIRI) pour un montant de 15000,00 euros par prélèvement de la même somme à l'article 2315 (RD932).

COURRIER DE L'APE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 30 septembre 2013, émanant de l'APE, qui sollicite le Conseil Municipal pour la gratuité de la salle polyvalente pour son loto quine du 05 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer la salle polyvalente à titre gratuit à l'APE pour son loto quine qui a eu lieu le 05 octobre 2013.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 22 octobre 2013, émanant de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois, qui stipule qu'il y a lieu de mettre en place une convention de partenariat entre la commune de Muille-Villette et la Communauté de Communes du Pays Hamois dans le cadre de la mise à disposition de locaux municipaux pour le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s du Pays Hamois.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le projet de cette convention, conclue pour une durée annuelle et reconductible tacitement,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal prend bonne note que la commission des rythmes scolaires qui s'est réunie le 29 novembre dernier, a arrêté les horaires à compter de la rentrée scolaire 2014 comme suit :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 45,
Le mercredi de 09 h 00 à 12 h 00.

et accepte ces horaires.

Pour ce qui concerne le projet sur les activités périscolaires, le conseil municipal n'a pris aucune décision dans l'immédiat.

COURRIERS DIVERS :

Institut pour la recherche sur le Cancer de Lille :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 27 septembre 2013 émanant de l'Institut Pour La Recherche Sur le Cancer de Lille qui remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention de 106 euros pour l'année 2013. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Association Valentin Haüy ;

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 07 octobre 2013, émanant de l'Association Valentin Haüy, concernant la Journée Nationale des Aveugles qui a rapporté la somme de 315,06 € sur la commune de Muille-Villetteau titre de l'année 2013. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Courrier de M. COULANGE Patrick :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 24 novembre 2013, émanant de Monsieur Patrick COULANGE, concernant l'arrêt bus qui se situe face au « café des Troènes ».

Dans ce courrier M. COULANGE demande que celui-ci soit déplacé pour ne pas gêner les utilisateurs du bus scolaire par rapport aux véhicules qui stationnent à cet endroit.

Après discussion, le conseil municipal a décidé de modifier cet emplacement en le positionnant après le passage protégé pour piétons.

AFFAIRES DIVERSES :

Photocopieur école :

A la demande de la Directrice, concernant le photocopieur des écoles, le Conseil Municipal, considérant la vétusté de celui-ci, après discussion et présentation d'un devis, accepte le principe de l'acquisition d'un nouveau photocopieur, mais demande des devis comparatifs complémentaires pour celui-ci. Les crédits de cet achat seront votés au budget de 2014.

Sécurité incendie aux écoles :

Le conseil municipal, après présentation d'un devis et après discussion, décide la réalisation de ces travaux de mise en conformité de sécurité incendie (montant du devis : 1416 euros).

Reprise de la voirie de la rue nouvelle (lotissement SACIS) :

Le conseil municipal, considérant que la voirie sise rue Nouvelle (parcelle AD n°150) ainsi que les trottoirs, ont été complètement rénovés par la Maison du Cil (travaux réceptionnés le 16 décembre 2013), après discussion, .décide le principe de la rétrocession de celle-ci dans le domaine communal.

Impasse FERREIRA :

M. FRENOIS, absent lors de la réunion du conseil municipal du 25/09/2013 a pris connaissance du compte rendu et demande pourquoi M. le Maire a pris l'initiative de faire réaliser des travaux sur la voie privée appartenant à M. FERREIRA, alors que le conseil municipal n'a jamais autorisé ces travaux.

M. le Maire fait savoir qu'il est de son devoir d'assurer la sécurité des riverains de cette impasse privée.

M. FRENOIS pense au contraire qu'il appartient au propriétaire de cette voirie de réaliser lesdits travaux et que les riverains peuvent créer un collectif pour assigner M. FERREIRA à exécuter ces travaux.

M. FRENOIS demande à M. le Maire de rembourser le montant des deniers engagés sans consentement du conseil municipal et se réserve le droit de porter le litige auprès des autorités compétentes et le cas échéant d'informer la presse.

Dossier Lefrant Rubco :

M. VAILLANT demande qu'un courrier soit adressé à la Société Lefrant Rubco concernant les travaux réalisés sur son site (agrandissement de l'entrée poids-lourds).

En effet la société Lefrant Rubco aurait pu tenir la mairie au courant, car ces travaux occasionnent l'aménagement et l'agrandissement de la voirie poids-lourds.

Suite à ces travaux des dégradations sont apparues : tampon des eaux usées dégradé, voie d'accès dégradée.

Vœux du Maire 2014 :

M. le Maire fait savoir que l'échange des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2014 à 19 h. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 h 30.

Suivent les signatures.....